

EN BREF JANVIER 2023

1. COURS DE SECOURISME EN MILIEU PROFESSIONNEL 2023



Des formations de secouriste en milieu professionnel sont organisées en collaboration avec la Croix-Rouge pour le personnel ULB (**n'y ont pas accès les boursiers, doctorants et chercheurs sur fonds extérieurs, sauf s'il reste des places disponibles à la clôture des inscriptions**).

Voici les dates des 4 sessions de 3 jours prévues en 2023 :

Session 1 (campus du Solbosch)

- le 23 janvier 2023 de 9h à 16h (Solbosch – Bât. C – Niv. 2 – Local C2.223)
- le 25 janvier 2023 de 9h à 16h (Solbosch – Bât. K – Niv. 4 – Local K.4.201)
- le 27 janvier 2023 de 9h à 16h (Solbosch – Bât. K – Niv. 4 – Local K.4.201)

Session 2 (campus Erasme)

- le 20 mars 2023 de 9h à 16h (Erasme – Bât. G/E – Aile E2 – Niv. 2 – Local E2.2.SEM2)
- le 21 mars 2023 de 9h à 16h (Erasme – Bât. G/E – Aile E2 – Niv. 2 – Local E2.2.SEM2)
- le 23 mars 2023 de 9h à 16h (Erasme – Bât. G/E – Aile E2 – Niv. 2 – Local E2.2.SEM2)

Session 3 (campus de la Plaine)

- le 19 juin 2023 de 9h à 16h (Plaine – Local à définir)
- le 20 juin 2023 de 9h à 16h (Plaine – Local à définir)
- le 22 juin 2023 de 9h à 16h (Plaine – Local à définir)

Session 4 (campus du Solbosch)

- le 4 septembre 2023 de 9h à 16h (Solbosch – Local à définir)
- le 5 septembre 2023 de 9h à 16h (Solbosch – Local à définir)
- le 7 septembre 2023 de 9h à 16h (Solbosch – Local à définir)

Nombre de participants : 6 minimum, 12 maximum par session.

Clôture des inscriptions : 1 semaine avant le début de chaque session

./..

Attention : le nombre d'heures de cours est imposé par la loi. Il est donc impératif de suivre la session de 3 jours (18h) dans son intégralité. Si vous manquez ne fût-ce qu'une heure, vous n'obtiendrez pas le brevet de secouriste.

Veillez noter également qu'une fois le brevet obtenu, vous devez, pour rester en règle, suivre obligatoirement un minimum de 4h de recyclage par an. Ce recyclage est également organisé par nos soins en collaboration avec la Croix-Rouge. Les dates sont communiquées en début d'année aux secouristes.

Pour vous inscrire, veuillez compléter le formulaire en indiquant la session choisie (NB : en cas d'inscription, l'accord de votre chef de service est indispensable). Le formulaire peut être renvoyé par e-mail (sipp@ulb.be) ou par courrier interne (SIPP – CP 182).

2. DUREE DE VIE DES FLACONS ET BIDONS EN POLYETHYLENE (PE) CONTENANT DES PRODUITS CHIMIQUES



Lors d'un accident survenu récemment, la poignée d'un bidon dont la date d'expiration était dépassée s'est brisée.

Nous voulons dès lors attirer votre attention sur la nécessité de vérifier la date de « péremption » de vos flacons et bidons en polyéthylène (PE) contenant des produits chimiques, à ne pas confondre avec la date d'expiration du produit. Pour la validité des bidons, c'est la date de fabrication, qui figure généralement en-dessous de ceux-ci, dont il faut tenir compte et y ajouter le nombre d'années selon le type de produit qu'ils contiennent (solvants : 5 ans - acides : 2 ans) pour obtenir la date de péremption.



Exemple : à lire comme suit : les chiffres au centre du cercle donnent l'année, la flèche vers les autres chiffres indique le mois. Ici, la date de fabrication est donc 07/2019

Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter les sites web de :

- VWR Chemicals (Sécurité chimique au laboratoires – Voir FAQ en bas de page)
https://fr.vwr.com/cms/chemical_safety
- Fischer Scientific (Compatibilités chimiques des matériaux des flacons et des dispositifs de fermeture)
https://www.fishersci.fr/content/dam/fishersci/en_EU/suppliers/fisherbrand/charts/13108_CHEMICAL_compatibility_chart_FR.pdf
